



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

08-02-2023

Le Premier ministre, Monsieur Aïmene BENABDERRAHMANE, a présidé, ce mercredi 8 février 2023, une réunion du Gouvernement tenue au Palais du Gouvernement, consacrée au secteur de l'agriculture et du développement rural.

Dans ce cadre, le Gouvernement a examiné, lors de sa réunion hebdomadaire, les points suivants :

Un avant-projet de loi relative aux forêts et aux richesses forestières :

Le Gouvernement a examiné, en première lecture, un avant-projet de loi relative aux forêts et aux richesses forestières, présenté par le ministre de l'agriculture et du développement rural.

Ce projet de texte a pour objectif d'actualiser le dispositif législatif de gestion du patrimoine forestier du pays dans la perspective d'une meilleure valorisation des ressources forestières sur les plans économiques, sociaux et environnementaux.

Il prévoit notamment de consacrer davantage les principes axés sur :

- 1- La gestion du patrimoine forestier qui s'inscrit dans les engagements de l'Algérie en matière de protection de la biodiversité, d'adaptation aux changements climatiques et de lutte contre la désertification ;
- 2- La gestion économique du patrimoine forestier basée sur un renouveau de sa productivité, de ses instruments d'encadrement ;
- 3- La protection et la préservation du potentiel forestier national et l'extension du couvert forestier.

Un projet de décret exécutif portant mise à disposition d'une parcelle de la forêt domaniale au niveau du barrage vert, au profit d'un établissement pénitentiaire de forme de milieu ouvert :

Le ministre de l'agriculture et du développement rural a présenté, en outre, un projet de décret exécutif portant mise à disposition d'une parcelle de la forêt domaniale au niveau du barrage vert, au profit d'un établissement pénitentiaire pour son exploitation sous forme de milieu ouvert, permettant de renforcer et de moderniser le service public relevant du secteur de la justice.



Résultats de l'opération du recensement des richesses agricoles :

Le ministre de l'agriculture et du développement rural a présenté une communication portant sur :

(i)- le recensement des exploitations agricoles et de la production céréalière, (ii)- le foncier agricole, (iii)- le cheptel national, et (iv)- la production laitière.

Cette évaluation s'inscrit dans le cadre du suivi périodique des données de la situation des filières agricoles et de l'examen des indicateurs économiques et sociaux en lien avec l'approvisionnement régulier du marché. A ce titre, il a été passé en revue les premiers résultats des différentes opérations de recensement de nos richesses agricoles ainsi que la mise en œuvre des décisions prises en matière d'amélioration des performances des filières agricoles de la céréaliculture, de l'élevage et de la filière laitière.

Cet examen périodique permet de répondre aux préoccupations de la promotion d'une agriculture moderne basée sur le rehaussement du niveau de production et de productivité des filières agricoles afin de renforcer les bases de la sécurité alimentaire.